



Paris, le 27 décembre 2018

Fin du programme de rachat d'actions

Conformément à la décision du conseil d'administration de Rémy Cointreau du 24 juillet 2018 (cf. communiqué du 1^{er} août 2018), le programme de rachat d'actions mis en œuvre le 1^{er} août 2018 a pris fin le 20 décembre 2018.

Entre le 1^{er} août et le 20 décembre 2018, la société a acquis, dans le cadre de ce programme, le nombre maximal d'actions autorisées par le conseil, c'est à dire 1 000 000 d'actions propres (représentant 1,96% du capital social), pour un prix moyen de 103,60 euros.

Comme annoncé dans le communiqué du 1^{er} août 2018, les actions ainsi acquises seront affectées aux objectifs suivants : 1. Réduire le capital social par annulation d'actions propres ; 2. Satisfaire aux obligations découlant de valeurs mobilières donnant accès au capital social ; 3. Satisfaire aux obligations découlant des programmes d'attribution gratuite d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées.

Cette décision n'affecte pas l'exécution du contrat de liquidité conclu par la société.

Le détail des opérations réalisées dans le cadre de ce programme de rachat sont disponibles sur le site internet de la société www.remy-cointreau.com – rubrique « Finance/ Informations réglementées ».

Contact : Laetitia Delaye – 07 87 25 36 01